# ASE FORDETTES

# AS FONDETTES ATHLÉTISME

# FICHE DE RENSEIGNEMENT - ADHÉSION ATHLÈTE MINEUR

(naissance en 2005 et après)

# Saison 2023-2024

Ce document fournit les informations utiles à la compréhension du dossier d'adhésion d'un athlète mineur à l'ASF athlétisme. Il doit être lu avec attention et conservé par les intéressés qui pourront s'y reporter durant la saison.

# 1 - Catégories d'âge (à partir du 1er septembre 2023)

La catégorie où sera inscrit l'adhérent mineur et le type de licence qui lui seront attribués dépendent de son année de naissance.

Classes d'âge	2015 et 2016	2013 et 2014	2011 et 2012	2009 et 2010	2007 et 2008	2005 et 2006
Catégories	Éveil athlétique	Poussin	Benjamin	Minime	Cadet	Junior
Type de licence	Licence Athle	é découverte	Licence Athlé compétition			

# 2 - Activités et horaires des entraînements

Les activités accessibles et les horaires correspondant sont fonction des catégories d'âges.

	Catégories d'âge						
Types d'activité	Éveil athlétique et Poussin	Benjamin	Minime	Cadet et Junior			
École d'athlétisme	Jeudi 18h00 à 19h30						
Formation athlétisme		Mercredi 16h30 à 18h30 Vendredi 18h à 20h					
			Mardi 17h45 à 19h30 Mercredi 18h30 à 20h30 Jeudi 19h30 à 21h (orienté 1/2 fond et épreuves combinées)				
		Samedi 10h à 12h - orienté compétition	Samedi 10h à 12h - orienté compétition				
Athlétisme stade				Mardi 18h30 à 21h Jeudi 19h30 à 21h Samedi 10h à 12h			
Préparation physique générale				Lundi 20h à 21h30			

# 3 - Tarifs des licences et prix des maillots (du 1er septembre 2023 au 31 août 2024)

Le paiement de l'adhésion doit impérativement accompagner le dossier d'inscription.

L'achat d'un maillot est obligatoire pour toute nouvelle inscription. Il est remis en échange du chèque de paiement correspondant.

	Éveil athlétique	Poussin	Benjamin	Minime	Cadet	Junior
Licences	120€	120€	140€	140€	150€	150€
Maillots	5€	5€	15€	15€	15€	15€

# 4 - Limitation des effectifs

Afin de garantir la qualité des activités sportives, les effectifs de certaines pratiques sont volontairement limités :

- l'école et de la formation athlétique sont limités à 50 participants,
- préparation physique générale à 25 participants.

#### 5 - Contacts

Présidente	Carine MARIN	president-athletisme@asfondettes.fr	<b>0</b> 6 81 64 98 21
Trésorière	Séverine THERET	$\underline{tresorier-athletisme@asfondettes.fr}$	06 62 46 61 89
Secrétaire	Rémy BEAUPERE	$\underline{secretaire-athletisme@asfondettes.fr}$	06 16 56 94 11
École athlétisme	Laurent MARIN	laurent.marinasf@orange.fr	06 85 30 16 90

# 6 - Pour vous inscrire

Un dossier d'adhésion peut être téléchargé sur le site de l'ASFondettes Athlétisme <u>www.asfondettesathletisme.com</u> (le format PDF modifiable vous facilitera la saisie des informations).

Il doit être complété avec le plus grand soin, car il vous engage vis-à-vis du club et conditionne votre accès aux entraînements et aux compétitions.

Notez bien qu'aucun dossier incomplet ne sera accepté et qu'un athlète ne pourra participer aux activités que dans la mesure où son dossier d'adhésion a été validé par le Club.

Notez également que ce dossier doit être remis au plus tôt au Club, si vous souhaitez participer aux compétitions dès le début du mois de septembre. <u>La date limite pour les inscriptions et les réinscriptions est le 30 septembre 2023.</u>

Après l'avoir complété, vous pourrez le confier, avec votre paiement et votre certificat médical pour le cas où ce dernier est exigé (voir paragraphe 7), vous devrez les remettre en mains propres aux dates suivantes :

- au stand du Club le 9 septembre 2023 à l'occasion de la journée des associations aux halles de la Morandière
- à l'une des permanences assurées par le Club au stade d'honneur, rue Nicolas Poussin, les jours suivants :
  - > du mardi 29 au jeudi 31 août de 18h30 à 20h00,
  - > du mardi 12 au jeudi 14 septembre de 18h30 à 20h00.

Après le **14 septembre**, en prenant rendez-vous auprès du secrétariat au **06 16 56 94 11** ou en lui envoyant un message à secretariat-athletisme@asfondettes.fr.

#### 7 – Séances d'essai

Préalablement à l'adhésion définitive de l'enfant et jusqu'au **31 décembre 2023**, vous pouvez opter pour **2 séances d'essai** en remplissant et signant une **décharge** à **télécharger** sur le site Internet de l'ASF Athlétisme.

Muni de ce **document** et d'un **chèque de 10 €**, vous pourrez alors vous présenter au stade, à l'un des entraînements de la pratique sportive que l'enfant souhaite aborder.

L'entraîneur déterminera alors avec vous les dates et les horaires de vos 2 essais, sachant qu'ils devront se dérouler dans un délai maximum d'un mois.

Les 10 € demandés pour ces 2 séances seront déduits du montant de votre cotisation en cas d'adhésion définitive.

#### 8 - Attestation de santé

Il est de la responsabilité du représentant légal de s'assurer que l'état de santé de l'enfant mineur l'autorise à la pratique du sport ou de l'athlétisme en compétition.

Pour cela, il devra compléter ci-dessous le **questionnaire de santé**<sup>1</sup>.

Si la réponse à une des questions posées est OUI : Il devra s'assurer auprès d'un médecin de l'absence de contre-indication à la pratique du sport ou de l'athlétisme en compétition (présentez-lui ce questionnaire renseigné).

Si la réponse à toutes les questions est NON : Il n'y aura pas de certificat médical à demander.

# Par la signature du dossier d'adhésion, le représentant légal s'engage à avoir procédé à ces vérifications.

Faire du sport : c'est recommandé pour tous. En as-tu parlé avec un médecin ? T'a-t-il examiné (e) pour te conseiller ? Ce questionnaire n'est pas un contrôle. Tu réponds par OUI ou par NON, mais il n'y a pas de bonnes ou de mauvaises réponses. Tu peux regarder ton carnet de santé et demander à tes parents de t'aider. Ton âge : \_\_\_\_ ans Tu es: une fille un garçon \_\_\_\_ OUI NON Depuis l'année dernière Es-tu allé (e) à l'hôpital pendant toute une journée ou plusieurs jours ? As-tu été opéré (e)? As-tu beaucoup plus grandi que les autres années ? As-tu beaucoup maigri ou grossi? As-tu eu la tête qui tourne pendant un effort ? As-tu perdu connaissance ou es-tu tombé sans te souvenir de ce qui s'était passé? As-tu reçu un ou plusieurs chocs violents qui t'ont obligé à interrompre un moment une séance de sport ? As-tu eu beaucoup de mal à respirer pendant un effort par rapport à d'habitude? As-tu eu beaucoup de mal à respirer après un effort ? As-tu eu mal dans la poitrine ou des palpitations (le cœur qui bat très vite) ? As-tu commencé à prendre un nouveau médicament tous les jours et pour longtemps ? As-tu arrêté le sport à cause d'un problème de santé pendant un mois ou plus ? Depuis un certain temps (plus de 2 semaines) Te sens-tu très fatigué (e)? As-tu du mal à t'endormir ou te réveilles-tu souvent dans la nuit ? Sens-tu que tu as moins faim ? Que tu manges moins ? Te sens-tu triste ou inquiet? Pleures-tu plus souvent? Ressens-tu une douleur ou un manque de force à cause d'une blessure que tu t'es faite cette année ? Aujourd'hui Penses-tu quelquefois à arrêter de faire du sport ou à changer de sport ? Penses-tu avoir besoin de voir ton médecin pour continuer le sport ? Souhaites-tu signaler quelque chose de plus concernant ta santé? Questions à faire remplir par le représentant légal Quelqu'un dans votre famille proche a-t-il eu une maladie grave du cœur ou du cerveau, ou est-il décédé subitement avant l'âge de 50 ans? Êtes-vous inquiet pour son poids? Trouvez-vous qu'il se nourrit trop ou pas assez? Avez-vous manqué l'examen de santé prévu à l'âge de votre enfant chez le médecin ? (Cet examen médical est prévu à l'âge de 2 ans, 3 ans, 4 ans, 5 ans, entre 8 et 9 ans, entre 11 et 13 ans et entre 15 et 16 ans.)

ASFondettes Athlétisme - allée de la Poupardière - 37230 FONDETTES
Site Internet : www.asfondettesathletisme.com – Contact : secretariat-athletisme@asfondettes.fr

Il est préférable que ce questionnaire soit complété par l'enfant, c'est à vous d'estimer à quel âge il est capable de le faire. Il est de la responsabilité du représentant légal de s'assurer que le questionnaire est correctement complété et de suivre les instructions en fonction des réponses données.

# 9 – Démarche à suivre pour récupérer votre licence

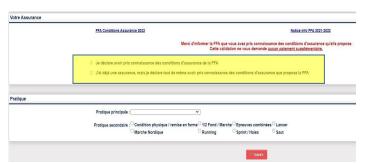
Après votre inscription, le club enregistre votre licence auprès de la **Fédération Française d'Athlétisme** (FFA). Pour que votre **attestation de licence** vous parvienne et vous permette de vous engager dans des compétitions, il est impératif de **valider cette affiliation** en respectant toutes les étapes de la démarche.

**Etape 1** - Vous recevrez un premier message envoyé par le système de la FFA depuis l'adresse mail <u>e-licence@athle.fr</u>

Pensez à regarder régulièrement dans les SPAMS ou les Indésirables, car il arrive que les envois de la FFA ou du club y atterrissent.

Vous cliquerez sur ce bouton pour accéder à votre espace licencié





Etape 2 - Vous devrez «Déclarer avoir pris connaissance des conditions d'assurance de la FFA»

Vous pourrez compléter les autres informations si vous le souhaitez (les pratiques notamment)

Vous devrez «Déclarer avoir pris connaissance des conditions d'assurance de la FFA»

Vous pourrez compléter les autres informations si vous le souhaitez (les pratiques notamment)

Etape 3 - Vous recevrez quelques minutes plus tard un second mail avec votre licence en pièce jointe, et vous indiquant votre numéro de licence ainsi que le mot de passe d'accès à votre espace licencié.



#### Bienvenue dans Mon Espace FFA



Etape 4 - Conservez précieusement ces informations, car elles vous seront nécessaires pour votre connecter à votre espace licencié <u>www.athle.fr/acteur/</u>